



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3554**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 5 : travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3554**

commune (s) : Lyon 4^e - Lyon 9^e

objet : **Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 5 : travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le plan de mandat 2008-2014 prévoit la réalisation du Pont Schuman sur la Saône dans le secteur des 4^e et 9^e arrondissements de Lyon, ainsi que des travaux d'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de requalification des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham, en lien avec la réalisation du 2^e tube du tunnel de la Croix-Rousse et la création du Pont Schuman.

Ces travaux, qui sont répartis en 7 lots :

- lot n° 1 : Lyon 4^e - travaux d'assainissement secteurs Gillet et Birmingham,
- lot n° 2 : Lyon 4^e - travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - secteur Birmingham,
- lot n° 3 : Lyon 9^e - travaux de VRD et génie civil secteur Gare d'eau,
- lot n° 4 : Lyon 4^e - travaux de VRD et génie civil secteur Gillet,
- lot n° 5 : Lyon 4^e et 9^e - travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau (objet de la présente décision),
- lot n° 6 : Lyon 4^e et 9^e - travaux d'éclairage public secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau,
- lot n° 7 : Lyon 4^e et 9^e - travaux de signalisation lumineuse et tricolore secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau,

font l'objet de marchés attribués séparément.

Le lot n° 1 a été notifié au groupement d'entreprises Spie Batignolles Petavit/EHTP/NGE, le lot n° 2 au groupement d'entreprises Sacer/Perrier/Colas/Maia Sonnier/Screg, le lot n° 6 à l'entreprise INEO, le lot n° 7 à l'entreprise Spie Sud Est.

Les lots n° 1, 2, 6 et 7 ont d'ores et déjà été notifiés, suite aux décisions n° B-2012-3038 du 5 mars 2012 (lot n° 1), n° B-2012-3250 du 10 mai 2012 (lots n° 6 et 7), et suite à la délibération n° 2012-2973 du 21 mai 2012 (lot n° 2). Le lot n° 3 est, quant à lui, en cours d'analyse et le lot n° 4 fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Ce dossier concerne le marché du lot n° 5 relatif aux travaux d'espaces verts et serrurerie sur les secteurs Gillet, Gare d'eau et Birmingham.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de ce marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 juillet 2012, a attribué le marché au groupement d'entreprises Parcs et Sports/Jacquard Espaces Verts/Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 2 292 854,35 € HT, soit un total de 2 742 253,80 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché du lot n° 5 pour les travaux d'espaces verts et serrurerie des secteurs Gillet, Gare d'eau et Birmingham à Lyon 4° et 9°, et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Parcs et Sports/Jacquard Espaces Verts/Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 2 292 854,35 € HT, soit un total de 2 742 253,80 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur les opérations n° 0P09O2019 pour un montant de 16 203 903 € TTC, n° 0P09O2020 pour un montant de 9 113 229 € TTC et n° 0P09O2021 pour un montant de 8 345 066 € TTC, par délibérations du Conseil n° 2012-2725 du 13 février 2012 et n° 2012-3037 du 25 juin 2012.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 et suivants :

- compte 4581 en dépenses et 4582 en recettes - fonction 822 - opérations n° 0P09O2019, n° 0P09O2020 et n° 0P09O2021 (travaux de serrurerie et une partie des espaces verts),
- compte 2315 - fonction 822 - opérations n° 0P09O2019, n° 0P09O2020 et n° 0P09O2021 (travaux espaces verts).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.